

PHYT'ATTITUDE

Phyt'attitude est un réseau de toxicovigilance en agriculture piloté par la MSA qui a été créé en 1991. Il recense et analyse les signalements d'accidents survenus lors de l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre professionnel.



1) Principe et fonctionnement

Phyt'attitude s'adresse à toute personne intoxiquée lors d'une situation de travail liée à l'utilisation ou le contact avec des produits phytosanitaires : préparateurs, applicateurs de produits, nettoyeurs de matériel ou les personnes travaillant dans les cultures qui viennent d'être traitées.

Chaque MSA comporte une équipe Phyt'attitude qui prend en charge les appels au **numéro vert 0 800 887 887** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30). Ces équipes recueillent également les signalements lors des visites médicales ou infirmières, des visites d'entreprises (suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle) ou lors de visites d'entreprises. Cette équipe est constituée d'un médecin du travail, d'un conseiller en prévention et/ou d'un infirmier santé au travail ainsi que d'un secrétariat qui traite les appels et assure le suivi des dossiers à l'expertise.

À chaque signalement, un **entretien** avec la personne et une **étude** des circonstances d'exposition aux produits phytosanitaires mis cause sont menés. Un dossier est ensuite adressé à la CCMSA. Ce **dossier est expertisé** par un médecin du travail toxicologue qui établit, ou non, une relation entre les produits cités et les problèmes de santé rencontrés. Face aux symptômes décrits, un degré d'imputabilité (exclue, douteuse, vraisemblable ou très vraisemblable) est attribué à chaque produit cité.

Le résultat de l'expertise est transmis à la personne fait qui a effectué le signalement (salarié, exploitant, médecin traitant ou spécialiste).

2) Objectif

Phyt'attitude est un **outil de veille et d'alerte**, il permet à la MSA de mieux cerner les **circonstances d'exposition ou d'intoxication** aux produits phytosanitaires afin de mener en amont des actions de prévention. Le dispositif Phyt'attitude contribue à enrichir et à partager la connaissance sur le risque chimique (études en bio métrologie, etc.).

3) Enjeux

En apportant son témoignage, la personne utilisatrice de produits phytosanitaires contribue à une **meilleure connaissance des risques** liés à l'utilisation de ces produits dans le but d'améliorer la santé et la sécurité du monde agricole.

Au travers de Phyt'attitude, la MSA se donne les moyens de participer à la recherche dans le domaine.

4) Résultats

Phyt'attitude reçoit en moyenne entre **150 et 250 dossiers** par an, dont les 2/3 sont des dossiers ne comportant que des produits phytosanitaires associés à des **pathologies aiguës**. Les autres signalements regroupent principalement les dossiers qualifiés de « chimiques » concernant des produits chimiques autres que les produits phytosanitaires (biocides, produits vétérinaires, produits de mécanique et d'entretien, etc.). Ces produits sont aussi très nombreux sur les exploitations. Des pathologies chroniques (cancers, maladies neurologiques) sont aussi signalées et font l'objet d'un traitement différent.

5) Grandes tendances

L'analyse des signalements Phyt'attitude sur la période 2011-2014 souligne que :

- La majorité des signalements proviennent des services de santé au travail, puis du numéro vert.
- 226 dossiers ont été qualifiés d'imputables sur 409 signalements. Les services de SST sont à l'origine de 44 % de ces signalements (visites médicales, visites d'entreprises, etc.)
- Le nombre de signalements d'exploitants agricoles est en diminution (31 %) au profit des salariés agricoles (66 %)
- La prédominance est masculine à 79 %. Les femmes sont majoritairement salariées agricoles (90 %) et sont plus souvent exposées de façon indirecte (52 %).
- Près de 35 % des signalements concernent le secteur des cultures spécialisées (hors viticulture) avec notamment les céréales, le maraîchage et les arbres d'ornement.
- Les cibles de traitement les plus fréquentes concernent principalement les céréales, la vigne et les semences.
- Les tâches les plus signalées sont la préparation de la bouillie (14 %) et le remplissage du matériel (13 %).
- Les interventions indirectes (interventions sur cultures après traitements, interventions à proximité d'un traitement en cours et manipulation de semences traitées) représentent 24 % des tâches rapportées.
- 26 % des dossiers relatent un incident avec pour 20 % d'entre eux une déficience matérielle de type « ruptures » (bidons, colliers, tuyaux).
- Les catégories de produits les plus fréquemment utilisés sont les fongicides (35 %), les insecticides-acaricides (33 %) et les herbicides (19 %).
- Les symptômes les plus fréquents sont cutanés, neurologiques-neuromusculaires et digestifs.
- Les insecticides-acaricides, le plus fréquemment incriminés dans les signalements, génèrent surtout des troubles neurologiques-neuromusculaires. Les fongicides et herbicides donnent plutôt lieu à des symptômes cutanés.
- Une intervention médicale a été nécessaire dans 35 % des signalements, et une hospitalisation a eu lieu dans 3 % des cas.

6) À retenir

Le caractère déclaratif est basé sur le **volontariat des signalements** effectués au sein du réseau Phyt'Attitude. Il **interdit une extrapolation statistique des résultats** obtenus à l'ensemble de la population exposée. Toutefois il nous donne de très bonnes orientations sur les principales circonstances d'exposition.

7) Partenaires

Phyt'attitude fait partie du réseau des toxicovigilances rendues obligatoires depuis un décret de février 2014.

L'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est en charge notamment, de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1^{er} juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché ainsi que de la phytopharmacovigilance.

Une collaboration existait depuis longtemps entre la CCMSA et l'Afssa d'abord, puis l'ANSES ensuite, pour l'exploitation des données de la base Phyt'attitude dans le cadre de l'évaluation de la sécurité des produits phytopharmaceutiques.

Depuis 2012, une **collaboration officielle avec l'ANSES** a été instituée (convention ANSES/CCMSA) **afin d'utiliser les données des dossiers Phyt'Attitude** aigus pour des problèmes spécifiques (glyphosate,...) ou lors du réexamen d'une substance active pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

À chaque demande de l'ANSES, pour une substance donnée, la CCMSA réalise l'extraction de tous les dossiers la mentionnant, qu'elle soit seule dans une spécialité commerciale ou associée à d'autres substances dans la même spécialité ou utilisée avec d'autres spécialités commerciales.

8) En savoir plus

- Bilan 2011-2014 des observations du Réseau Phyt'Attitude
- Sur le site Internet MSA : www.msa.fr/sst/phyt-attitude

Réf. 11962 - 07/2018